

FORCEJEUNESSE

SOLIDAIRES AU PRÉSENT, RESPONSABLES FACE À L'AVENIR

Document de travail présenté aux
Consultations prébudgétaires 2023-2024 du gouvernement du Québec

1^{er} février 2023

Pour information

Force Jeunesse
C.P. 39041 CP Saint-Alexandre
Montréal, Québec H3B 0B2

514-384-8666

www.forcejeunesse.com

Simon Telles, Président

presidence@forcejeunesse.qc.ca

Lauriane Déry, Vice-présidente exécutive

exec@forcejeunesse.qc.ca

Éliane Racine, Vice-présidente au contenu

contenu@forcejeunesse.qc.ca

Comité de rédaction: Éliane Racine, Béatrice Limoges, Jeanne Bélanger, Audrey Bélanger, Khaled Hamrouni et Kéturas Daméus

Table des matières

Au sujet de Force Jeunesse	1
Sommaire des recommandations de Force Jeunesse dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024	2
Baisse d'impôts	5
Fonds des générations et gestion de la dette	8
Santé	12
Logement.....	16
Mobilité durable	19
Gouvernance climatique.....	23
Jeunes et marché du travail	25

Au sujet de Force Jeunesse

Dans une perspective d'équité intergénérationnelle, Force Jeunesse défend les droits et les intérêts de la jeunesse du Québec dans l'élaboration des politiques publiques. De manière non partisane, Force Jeunesse fait la promotion de la place des jeunes dans les sphères décisionnelles, catalyse les forces du milieu de la jeunesse et crée des espaces d'échanges pour la relève.

L'équité entre les générations, une préoccupation pour l'avenir collectif de la société, ainsi que la responsabilité sont des valeurs fondamentales défendues par Force Jeunesse. C'est pourquoi Force Jeunesse intervient régulièrement dans le débat public par le biais de réactions documentées et constructives, afin de :

- Défendre et promouvoir les intérêts des jeunes en emploi, notamment en soutenant l'organisation des jeunes en milieu de travail ;
- Sensibiliser la population et les principaux acteurs et actrices du marché du travail à la situation des jeunes et à la place accordée à la relève ;
- Proposer des idées novatrices et des solutions viables à long terme aux problèmes touchant la jeunesse et l'équité entre les générations, en s'appuyant sur des réflexions et des recherches de qualité ;
- Représenter la relève dans les débats publics et organiser des événements pour favoriser l'échange et la réflexion ;
- Favoriser la participation des jeunes dans les institutions publiques.

Au fil des années, Force Jeunesse a établi sa crédibilité au sein de la société québécoise en prenant des positions étayées et est devenue une actrice incontournable sur de nombreux enjeux. Force Jeunesse est parfois l'unique organisation jeunesse intervenant sur des enjeux d'importance tels que les régimes de retraite ou les clauses de disparités de traitement (« CDT ») en milieu de travail. Elle a également participé activement à l'élaboration du projet de loi no 693, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État*, qui oblige, depuis le 7 décembre 2021, les sociétés d'État québécoises à nommer une personne de 35 ans ou moins sur son conseil d'administration.

Sommaire des recommandations de Force Jeunesse dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024

Baisse d'impôts

Recommandation 1 : Renoncer à la baisse d'impôt afin de favoriser l'équité et la solidarité intergénérationnelle.

Fonds des générations et gestion de la dette

Recommandation 2 : Mandater un comité d'experts pour recommander de nouvelles cibles en matière de maintien ou de réduction de la dette et de pérenniser le Fonds des générations.

Recommandation 3 : Diversifier l'utilisation du Fonds des générations à long terme pour à la fois continuer à rembourser la dette et financer des projets qui contribuent à l'équité intergénérationnelle.

Recommandation 4 : Mettre en place une table de concertation rassemblant des experts et des groupes d'intérêt pour voir quelle portion du Fonds des générations et quel type de projets servant l'équité intergénérationnelle devraient être financés.

Recommandation 5 : Créer une direction parlementaire du budget afin d'améliorer la transparence et l'accessibilité des finances publiques.

Santé

Recommandation 6 : Offrir une couverture universelle des soins de psychothérapie afin d'éviter un accès inéquitable à ces soins de santé essentiels à l'ensemble de la population

Recommandation 7 : Implanter une obligation comme celle offerte par l'article 7 et les articles découlant de la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, c. A-29.01), afin de garantir à toute personne admissible, le paiement du coût de services de psychothérapie qui lui sont fournis au Québec, sans égard au risque relié à son état de santé.

Recommandation 8 : Assurer un financement à long terme de l'assurance maladie.

Logement

Recommandation 9 : Ajouter des sommes pour bonifier l'offre de services du Tribunal administratif du logement.

Recommandation 10 : Bonifier et élargir l'accessibilité aux programmes d'aide au revenu comme Allocation-Logement ou le supplément au loyer.

Recommandation 11 : Favoriser la mise en place de projets novateurs comme la construction d'habitation à loyer modique ainsi que les rénovations des logements.

Mobilité durable

Recommandation 12 : Augmenter la taxe sur les carburants et augmenter de même qu'indexer la contribution pour le transport en commun sur l'immatriculation des véhicules.

Recommandation 13 : Augmenter le financement à travers des sources de financement traditionnelles et alternatives pour le transport collectif, tel que notamment la mise en place d'un système permettant de réserver un pourcentage spécifique de la taxe de vente du Québec afin de financer le transport collectif.

Recommandation 14 : Effectuer une évaluation systématique du coût d'entretien et de maintien d'une infrastructure à même les soumissions et intégrer ledit coût comme faisant partie intégrante du coût de l'infrastructure.

Gouvernance climatique

Recommandation 15 : Réviser à la hausse le prix du carbone et établir des cibles claires de réductions de GES pour 2030 et 2050 en cohérence avec celles du GIEC, soit de diminuer les émissions de 45 % du niveau de 2010 d'ici 2030.

Recommandation 16 : S'assurer que les fonds générés par la tarification du carbone soient utilisés pour décupler la réduction de GES visant la décarbonisation.

Recommandation 17 : Modifier la loi pour que le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) demeure indépendant et établir un système de gouvernance permettant une reddition de compte avec des objectifs et indicateurs précis pour les projets financés.

Recommandation 18 : Améliorer les mécanismes d'imputabilité en matière de gouvernance climatique afin que l'atteinte des cibles soit contraignante.

Jeunes et marché du travail

Recommandation 19 : Compenser et majorer financièrement les stages comportant une prestation de travail.

Recommandation 20 : Offrir davantage de subventions aux programmes d'aide à l'emploi et de santé et sécurité au travail.

Recommandation 21 : Prévoir comment le gouvernement peut assurer la pérennité des offres de stages et d'emplois étudiants à long terme malgré un contexte économique futur potentiellement instable.

Baisse d'impôts

Le gouvernement en poste a annoncé ses intentions de diminuer les impôts lors de la dernière campagne électorale. Or, comme nous pourrons le voir à travers les diverses recommandations contenues dans notre mémoire, le vieillissement de la population, les changements climatiques ainsi que le manque d'investissements antérieurs dans les infrastructures exercent et continueront d'exercer des pressions sur les finances publiques du Québec. Dans cette perspective, nous croyons qu'il est nécessaire de maintenir le niveau d'imposition actuel si le gouvernement ne prévoit pas l'augmentation d'une autre source d'imposition pour compenser la diminution des revenus associée à la baisse d'impôt.

Tout d'abord, mentionnons que la diminution de la population active et l'augmentation du ratio de dépendance associée au vieillissement de la population exerceront des pressions sur les finances publiques. Le ratio de dépendance démographique a augmenté de 10 points de pourcentage entre 2000 et 2020 passant de 58,8 % à 68 % et il est projeté que celui-ci atteigne 82,6 % en 2030 ([CIRANO, 2021](#)). Une augmentation du ratio de dépendance implique que nous avons proportionnellement moins de personnes qui paient des impôts sur le revenu et davantage de personnes qui consomment des services. Notre position n'est pas de diminuer la quantité de services offerts à la population, mais bien de prendre acte de l'impact de ce contexte démographique.

Considérant que le vieillissement de la population implique une augmentation de la demande pour les services de soins ([Braham et Homsy, 2021](#)) et que ceux-ci sont principalement fournis par l'État, il est difficile de voir comment les dépenses de l'État peuvent être maintenues sans que cela se traduise par une stagnation, voire une diminution réelle de l'offre de services à long terme. Nous aborderons plus en détail l'enjeu de la pérennité du système de santé dans la section « Santé ». Cela dit, à titre indicatif, le point sur la situation économique de l'automne 2022 établit un taux de croissance annuel moyen de 7,7% des dépenses en santé, de 5,6% pour les dépenses en éducation et de 8,7% pour l'enseignement supérieur alors que le taux de croissance annuel moyen pour les autres portefeuilles est de 3,7% ([Gouvernement du Québec, 2022](#)). Le vieillissement de la population apporte aussi son lot de défis sur le marché du travail dont certains visent en particulier les jeunes. Nous traiterons des mesures qui peuvent être mises en place par le gouvernement afin de favoriser l'attraction, la rétention et l'intégration des jeunes dans la fonction publique et sur le marché du travail dans la section « Jeunes et Marché du travail ».

Outre les pressions exercées par le vieillissement de la population sur le système de santé, nous considérerons également l'impact des changements climatiques (section « Gouvernance climatique »), des déficits de maintien d'actifs (section « Mobilité durable ») ainsi que des besoins sociaux de la population qui, à l'heure actuelle, ne sont pas comblés (sections « Santé » et « Logement ») et qui exercent une pression sur les finances publiques. D'ailleurs, en matière de lutte aux changements climatiques, le gouvernement devra fort probablement augmenter ses investissements publics envers les communautés qui seront affectées par des événements météorologiques extrêmes ([BDPB, 2022](#)) et si les revenus de l'État ne sont pas suffisants, des coupures dans d'autres missions de l'État pourraient devenir inévitables ([Bachner et Bednar-Friedl, 2019](#)). Si l'on souhaite répondre à ces besoins de la population en maintenant la baisse d'impôt proposée, nous n'aurons d'autres choix que de compenser la diminution à travers l'augmentation d'autres sources de revenus de l'État. Cela peut possiblement avoir un impact sur la soutenabilité à long terme de la dette si la solution est de l'utiliser pour pallier la diminution des impôts.

En dehors des services offerts à la population, il importe de regarder l'impact de l'octroi de la baisse d'impôt sur les divers groupes de la société. À l'heure actuelle, il semblerait que la baisse d'impôt prévue profitera principalement aux personnes gagnant des revenus de plus de 50 000\$ ([Girard, 2022](#)). Or, considérant que le gouvernement planifie financer cette baisse d'impôt à travers la réallocation d'une portion des versements dédiés au Fonds des générations (FDG) et que ces sommes proviennent principalement de l'exploitation de nos ressources naturelles, il serait souhaitable que cette mesure profite à l'ensemble de la population. Comme nous avons pu le voir avec l'octroi d'une baisse d'impôt financée par les revenus du fonds souverain albertain (Heritage Fund), un mécanisme de redistribution à travers les impôts, on contribue aux inégalités sociales puisque les personnes qui paient davantage d'impôts qui tirent leur épingle du jeu ([Salomons, 2018](#)). Dès lors, financer une baisse d'impôt en diminuant les versements au FDG, nous apparaît d'autant plus contre-productif, puisqu'en plus de contribuer aux inégalités sociales, cette mesure ne contribue en aucune façon à assurer l'équité entre les générations, que ce soit pour assurer des finances publiques saines ou de favoriser l'accès à des services essentiels.

Finalement, concernant les retombées potentielles provenant d'une augmentation des investissements en réaction à la baisse d'impôt, il nous semble essentiel de rappeler que les investissements publics peuvent avoir un effet d'entraînement qui favorise l'investissement privé ([Marcos et Vale, 2022](#)). En diminuant les impôts, on limite notre capacité à augmenter ce type d'investissement. Soulignons aussi que les méta-analyses concernant les politiques fiscales tendent à montrer que les multiplicateurs des dépenses et des investissements

publics contribuent davantage à la croissance du PIB que le multiplicateur des impôts ; et que, en période de récession, le multiplicateur des dépenses est plus élevé alors qu'une diminution des impôts a un moindre effet et n'augmente pas durant une période de récession ([Gechert, 2022](#)).

Pour conclure, dans le contexte actuel où les économistes anticipent un ralentissement voire une récession économique et où le vieillissement de la population, les changements technologiques et l'augmentation des besoins en matière de services exercent des pressions sur les finances publiques, il apparaît nécessaire de maintenir les revenus de l'État plutôt que de chercher à les réduire. Il serait regrettable de se retrouver dans une situation à moyen terme où nous devons réajuster à la hausse les impôts, ce qui est beaucoup plus difficile à faire accepter publiquement et politiquement. En effet, les mesures d'assainissement budgétaires impliquant une augmentation des impôts ou une diminution des services n'étant pas des mesures très populaires ([Bremer et Bürgisser, 2022](#)).

Recommandation 1 : Renoncer à la baisse d'impôt afin de favoriser l'équité et la solidarité intergénérationnelle.

Fonds des générations et gestion de la dette

Avant de s'attarder à l'utilisation des versements dédiés au FDG, rappelons que l'avantage de cet outil n'est pas le remboursement de la dette en soi, mais bien la diminution du service de la dette et des intérêts ([Force Jeunesse, 2021](#) ; [Brassard, 2022](#)). Lorsque les taux d'intérêt sont bas, le coût d'endettement est moindre et la capacité d'endettement est plus grande. Si les taux d'intérêt augmentent, le remboursement de la dette nous coûte plus cher, et ce, même si le montant absolu de la dette, lui, reste inchangé. Dans un contexte inflationniste où la Banque du Canada augmente le taux directeur, le coût de la dette au Québec est appelé à augmenter. D'ailleurs, la mise à jour économique de l'automne fait état de cette augmentation potentielle de 6,2 % en 2021-2022 à 6,9 % en 2026-2027 ([Gouvernement du Québec, 2022](#)). En ce sens, nous croyons qu'il est pertinent de maintenir les versements au FDG et nous saluons l'engagement du ministre des Finances à maintenir le FDG et à utiliser les sommes déjà cumulées pour le remboursement de la dette, tel qu'il est prévu dans la Loi. Force Jeunesse, ayant collaboré activement à la création du FDG, est évidemment en faveur de la pérennisation du FDG et réitère son intérêt à participer aux réflexions quant aux nouveaux objectifs qui devraient être fixés dans la loi.

Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, les versements proviennent de revenus dédiés qui émanent principalement de l'exploitation de ressources naturelles sur le territoire québécois. Bien qu'il s'agisse d'une ressource renouvelable dans le cas de l'hydro-électricité, nous devons tout de même demeurer soucieux de l'implication de l'utilisation de cette ressource à travers le temps. Les infrastructures développées ainsi que les projets d'infrastructures envisagées peuvent avoir des impacts sur les écosystèmes qui sont difficilement réversibles. De plus, dans le cas des revenus miniers, l'exploitation actuelle des ressources impose un coût d'opportunité d'exploitation et d'utilisation minière aux futures générations. En dédiant ces versements à des projets favorisant l'équité intergénérationnelle, on permet de redistribuer les revenus dédiés entre les générations actuelles et futures. De sorte que même si ces dernières n'ont pas pu utiliser les ressources, elles pourront bénéficier des revenus tirés de l'exploitation.

Depuis trois ans, Force Jeunesse défend la diversification de l'utilisation des versements dédiés dans une perspective de favoriser l'équité intergénérationnelle des finances publiques à long terme. Une dette et un service de la dette élevés peuvent diminuer la marge de manœuvre des futures générations à mettre en place des projets structurants ou à desservir adéquatement la population. D'où la pertinence d'avoir un outil comme le FDG.

Cependant, en matière d'équité intergénérationnelle dans les finances publiques, il n'y a pas que la dette qui peut nuire à l'équité intergénérationnelle. Les sections qui suivent sur la pérennité du financement du système de santé, sur la mobilité durable de même que la gouvernance climatique comportent tous des exemples d'enjeux qui peuvent nuire à l'équité intergénérationnelle dans les finances publiques. Si l'on prend le cas du déficit des maintiens d'actif, un legs d'infrastructures en mauvais état implique qu'il faudra consacrer des sommes importantes pour la remise à neuf du parc laissant ainsi une moins grande marge de manœuvre pour construire de nouvelles infrastructures. Dès lors, il est possible et souhaitable de se doter de mécanismes de gouvernance ([Force Jeunesse, 2022](#)) qui viendront baliser l'utilisation faite des revenus dédiés afin de s'assurer que ces sommes servent à préserver l'équité intergénérationnelle. À cet égard, nous considérons que l'utilisation d'une portion des revenus dédiés pour financer une baisse d'impôt ne constitue pas un projet de société favorisant l'équité intergénérationnelle. Si l'on souhaite renouveler l'adhésion sociale au FDG, il est plus qu'essentiel que les discussions et les décisions quant à l'utilisation de ces sommes prennent en compte les considérations des experts et de la population, et ce, dès le début des réflexions.

Concernant l'établissement d'une nouvelle cible qui irait au-delà de 2025-2026, il serait pertinent de revoir la définition de la dette inscrite dans la Loi. Comme il a été proposé dans la réflexion déposé par la Chaire en fiscalité et en finances publiques ([2021](#)), nous sommes, a priori, en accord avec la révision de la définition de la dette afin d'utiliser la dette nette plutôt qu'une combinaison de la dette brute et des déficits cumulés ce qui permet de réduire la confusion et qui facilite les comparaisons interprovinciales. Nous sommes également d'accord avec la proposition de mettre en place une fourchette cible basée sur la moyenne canadienne en intégrant le principe de soutenabilité des finances publiques dans la loi. Cela étant dit, nous souhaiterions que la nouvelle cible choisie émane d'analyses, réflexions et des recommandations faites par des experts sur la question. En ce sens, nous souhaiterions qu'un comité d'experts puisse se pencher sur la question avant que le ministère prenne une décision.

Un autre facteur à considérer dans l'élaboration des nouveaux objectifs du FDG est la temporalité du remboursement qui joue également un rôle dans la stratégie de réduction de la dette adoptée. En effet, si l'on vise l'atteinte de la nouvelle cible sur un horizon relativement court, de 5 ans par exemple, cela laissera moins de marge de manœuvre qu'un horizon à plus long terme de 10 ou 15 ans. En utilisant un horizon à long terme, cela diminue le besoin de recourir à une stratégie agressive et cela permet d'éviter de devoir mettre en place des mesures d'austérité pour arriver à notre but tout en conservant un contrôle sur la dette du Québec. Il pourrait également être pertinent d'intégrer une obligation légale à tenir des consultations

publiques de manière périodique, tous les dix ans, par exemple, afin de renouveler le consensus social autour du FDG et de réévaluer les cibles de maintien ou réduction de la dette ainsi que l'utilisation des versements dédiés.

Outre la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, le renouvellement de la stratégie de gestion de la dette au Québec doit également inclure une révision de la loi sur l'équilibre budgétaire. Que ce soit lors de la gestion de la pandémie ou lors de la gestion de la crise financière de 2008, l'Assemblée nationale a suspendu le délai prévu dans la loi pour atteindre l'équilibre budgétaire ce qui a offert plus de flexibilité au gouvernement et maintenu sa capacité d'action en temps de crise ([CFFP, 2021](#)). Afin d'assouplir la rigueur que la loi impose durant des périodes de récessions ou de crise sociale comme la pandémie, il faudrait revoir la disposition légale pour que celle-ci reflète l'utilisation que nous en avons faite.

En terminant, que ce soit sur la question de la baisse d'impôt ou sur l'avenir du FDG, il est important que la population puisse avoir accès à l'ensemble de l'information disponible et à des analyses indépendantes pour pouvoir donner un appui éclairé aux différents projets proposés. Que ce soit la population en générale ou les groupes représentant la société civile, tous n'ont pas l'expertise ou les ressources pour faire des analyses quant à l'avenir des finances publiques. L'accès à la documentation produite par la communauté universitaire économique en amont des consultations prébudgétaires permet de prendre une position plus éclairée vis-à-vis les propositions gouvernementales. Autrement, l'instauration d'une direction parlementaire du budget au Québec favoriserait également une plus grande transparence et accessibilité sur les questions entourant les finances publiques au Québec. Une meilleure compréhension du niveau d'endettement, de la soutenabilité financière de l'état peut influencer l'adhésion des individus à des propositions d'augmentation (de diminution) des dépenses et des impôts ([Roth, Settele et Wohlfart, 2022](#)).

Recommandation 2 : Mandater un comité d'experts pour recommander de nouvelles cibles en matière de maintien ou de réduction de la dette et de pérenniser le Fonds des générations.

Recommandation 3 : Diversifier l'utilisation du Fonds des générations à long terme pour à la fois pour continuer à rembourser la dette et financer des projets qui contribuent à l'équité intergénérationnelle.

Recommandation 4 : Mettre en place une table de concertation rassemblant des experts et des groupes d'intérêt pour voir quelle portion du Fonds des générations et quel type de projets servant l'équité intergénérationnelle devraient être financés.

Recommandation 5 : Créer une direction parlementaire du budget afin d'améliorer la transparence et l'accessibilité des finances publiques.

Santé

Contexte

Dans un contexte de vieillissement de la population, il est essentiel de soutenir la pérennité et la durabilité des investissements publics en santé. Sans compter le fait que la pandémie a fragilisé notre système de santé, tout en faisant ressortir des besoins criant en matière de santé mentale au sein de la population, plus particulièrement chez les jeunes qui semblent être davantage affectés.

Il est donc primordial de repenser la pérennité de notre système de santé dans son ensemble. Des mesures doivent être prises afin de faciliter l'accès à des soins de psychothérapie et, maintenir un accès à des soins de santé de qualité tout en assurant un financement de l'assurance maladie équitable entre les générations. D'ailleurs, une éventuelle diminution des impôts irait à l'encontre des mesures à prendre en ce sens et constituerait un message clair de la part du gouvernement qu'il ne désire pas augmenter l'offre de services à la population.

Accès universel à la psychothérapie

L'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, réalisée par Statistique Canada ([2021 a](#)) entre 2015 et 2019, permet de constater qu'avant même la pandémie, les jeunes entre 18-34 ans constituent le groupe avec le plus de personnes rapportant une santé mentale perçue comme mauvaise ou passable au Québec. Des enquêtes plus récentes laissent croire que la pandémie de COVID-19 n'a rien fait pour inverser cette tendance, les jeunes de 18 à 34 ans rapportant toujours davantage un état de santé mentale moins bon que l'ensemble de la population ([Statistique Canada, 2021 b](#) ; [Statistique Canada, 2020](#)).

Divers milieux et différents sous-groupes sont frappés de plein fouet par cet enjeu. Au travail, les jeunes sont particulièrement à risque d'épuisement professionnel ([Marchand, Blanc, Beauregard, 2018](#)), ils souffrent davantage de détresse psychologique ([OSMET, 2018a](#)) et de dépression ([OSMET, 2018a](#)) que les autres groupes d'âge. Du côté entrepreneurial, 71,5 % des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses ont rapporté être en détresse psychologique lors d'une enquête réalisée auprès des membres du *Regroupement des jeunes chambres du commerce du Québec* ([Radio-Canada, 2018](#)). La population étudiante est également aux prises avec des problèmes de santé mentale comme le montrent les enquêtes réalisées par la *Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal* ([2016](#)), l'*Union étudiante du Québec* ([2019](#)) et la *Fédération étudiante collégiale du Québec* ([2020](#)).

Il est indéniable que la santé mentale de la population doit constituer une priorité, notamment parce qu'elle a été le parent pauvre du réseau de la santé depuis des décennies. En

matière d'accès à des professionnels en santé mentale et à la psychothérapie, certains groupes peuvent être plus avantagés par rapport à d'autres, que ce soit en raison de son statut d'emploi, ses conditions de travail ou de sa couverture d'assurance, créant ainsi une inégalité dans l'accès aux soins de psychothérapie. Bien que le gouvernement offre de l'aide pour accéder à ces services, cette aide ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Ainsi, pour celles et ceux qui ne qualifient pas à l'aide gouvernementale ou qui n'ont pas accès à un régime d'assurance couvrant les consultations en psychothérapie, l'alternative restante est de payer pour des consultations en clinique privée. Au Canada, en 2019, on estime que près des deux tiers de la population ont accès à une assurance privée comprenant des soins de psychothérapie ([Bartram et al., 2020](#)). En terminant, rappelons que l'inaction en matière de santé mentale a des coûts sociaux et économiques pour le Québec ([Force Jeunesse, 2022](#)).

L'*Institut national d'excellence en santé et services sociaux du Québec (INESSS)* s'est intéressé à l'accessibilité au service de psychothérapie. Les auteurs du rapport ont conclu qu'un accès équitable au service de psychothérapie implique de ne pas limiter les services à un groupe d'âge ou, encore, à certains troubles de santé mentale ([INESSS, 2018](#)). Toujours selon l'*INESSS (2018)*, à partir de données canadiennes et québécoises, en 2018, on évaluait une retombée économique d'environ 2 \$ pour chaque dollar investi en psychothérapie. Notons cependant que le rapport ne permettait pas d'évaluer le coût d'un accès équitable.

En janvier 2022, le gouvernement du Québec a dévoilé son plan d'action interministériel en santé mentale ([PAISM](#)) qui est basé sur une approche intersectorielle de la santé mentale. Le plan vise à améliorer la santé mentale de la population à travers des mesures de prévention et d'intervention. Le PAISM prévoit notamment une amélioration de l'accessibilité aux soins et aux services de santé mentale. Pour l'instant, un investissement initial de 31,2 millions de dollars est prévu pour rehausser l'offre de services sociaux généraux ainsi que l'offre de services en santé mentale. Plusieurs mesures visent les jeunes, mais celles-ci se concentrent surtout sur les jeunes qui évoluent dans le système scolaire. Enfin, on constate que la définition de « jeune » varie d'une mesure à l'autre créant ainsi des écarts dans l'offre de service pour les jeunes. Par exemple, le service d'*Aire ouverte* est uniquement offert aux jeunes entre 12 et 25 ans de sorte qu'un jeune entre 26 et 35 ans n'aura pas accès aux services intégrés proposés.

Finalement, soulignons que plusieurs experts et expertes dans le domaine de la santé mentale appellent à améliorer l'accès à la psychothérapie (voir [Lacroix-Couture, 2022](#) ; [Gauthier et al., 2022](#) ; [Drapeau et al., 2020](#)). L'accès public universel à la psychothérapie constitue aussi une demande du *Parti libéral du Québec (2020)*, de *Québec solidaire (2022)* et du *Parti Québécois (2022)*.

Financement de la santé à long terme

Au cours des trente prochaines années, la proportion de personnes de 65 ans et plus par travailleur va plus que quadrupler. Force est de constater qu'en maintenant la cadence actuelle, les générations montantes n'auront pas l'opportunité de s'offrir un panier de services similaire à celui auquel ont eu droit les générations précédentes sans retomber dans l'endettement. Dans un contexte de vieillissement accéléré de la population, l'État québécois a négligé d'épargner les sommes nécessaires pour maintenir les services futurs de son principal poste de dépenses. L'assurance maladie, contrairement aux régimes de retraite administrés par l'État, n'a ni capitalisation ni gouvernance durable. Cela risque d'hypothéquer la capacité de choix des générations montantes alors que les dépenses en santé vont augmenter considérablement dans les prochaines décennies à cause du vieillissement de la population.

En ce qui concerne la gestion durable des coûts en santé, l'étude [pour un engagement intergénérationnel en santé](#) nous apprend qu'au cours de la dernière décennie, le rythme de croissance annuelle moyen des dépenses de l'État en santé, excluant le facteur vieillissement, a été de 0,5 % supérieur à la croissance du PIB. Cela représente des dépenses cumulatives de 360 milliards pour les 30 prochaines années si l'on compare une projection de croissance de 0,5 % supérieure à la croissance du PIB à une projection de croissance équivalente à l'augmentation prévue du PIB.

Afin d'être solidaire au présent et responsable face à l'avenir, Force Jeunesse a voulu trouver une piste de solution durable à cette impasse. Le premier constat est que le gouvernement doit cesser de considérer les dépenses en santé comme une simple dépense de programme et qu'il doit s'engager envers les générations futures à préserver l'actuelle couverture de soin et à la financer d'une façon qui soit équitable entre les générations. Pour Force Jeunesse, une équité entre les générations implique que les services reçus en contrepartie d'une charge fiscale sont équivalents entre les générations actuelles et les générations futures. Pour ce faire, le gouvernement doit anticiper l'évolution du profil de risque d'une population vieillissante et épargner les sommes nécessaires pour amortir la croissance anticipée des dépenses. Cette façon de faire forcerait le gouvernement à capitaliser une partie des dépenses futures en santé qui, si elles ne sont pas capitalisées, constitueront un passif directement transféré à la prochaine génération. Épargner dès maintenant pour mieux amortir la croissance des dépenses liées à l'évolution du profil de risque d'une population vieillissante est donc impératif. Pour ce faire, Force Jeunesse croit que le gouvernement devrait s'assurer de répartir la charge liée au financement de l'assurance maladie sur un horizon mobile de 30 ans, en se basant sur des prévisions

actuarielles, de façon à ce que le poids relatif du financement de la santé par rapport au PIB demeure constant dans le temps.

Recommandation 6 : Offrir une couverture universelle des soins de psychothérapie afin d'éviter un accès inéquitable à ces soins de santé essentiels à l'ensemble de la population.

Recommandation 7 : Planter une obligation comme celle offerte par l'article 7 et les articles découlant de la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, c. A-29.01), afin de garantir à toute personne admissible, le paiement du coût de services de psychothérapie qui lui sont fournis au Québec, sans égard au risque relié à son état de santé.

Recommandation 8 : Assurer un financement à long terme de l'assurance maladie.

Logement

Contexte

Malgré les actions prises par le gouvernement, l'accès au logement et à la propriété reste un enjeu de taille. La flambée des prix a mené à l'accroissement de la population en situation de vulnérabilité. Au Québec, selon les dernières données du recensement, 25,2% des ménages en location consacrent plus de 30% de leur revenu aux frais de logement ([Statistique Canada, 2021](#)). Dans la région d'Ottawa et Gatineau, on parle de 32,7% des locataires qui consacrent plus de 30% de leur revenu à leur logement alors que dans la région de Montréal, on recense 27,9% des ménages en location dans cette situation. Les récents rapports de la Société canadienne d'hypothèque et de logement ([SCHL, 2023](#)) nous montrent que la situation n'est pas près de s'améliorer. Des mesures doivent être prises afin de faciliter l'accès à l'information pour les locataires et locateurs, diminuer la part du salaire alloué au logement et accélérer la construction et la rénovation de logements abordables.

Pistes de solutions

D'abord, en 2016, le ministère de la Justice du Canada montrait que 31 % des parties aux litiges sont non représentés par un avocat ([Sassi, 2018](#)). Malgré les mises à jour du site du Tribunal administratif du logement, des sommes devraient être allouées afin de bonifier l'accès à l'information notamment en y améliorant les explications des procédures les plus fréquentes telles que les remises d'audience, la notification d'une demande ou d'une procédure ainsi que la rédaction d'une demande. Il serait également pertinent de préciser à quels moments la preuve de réception est exigée et le nombre de copies requises lors de l'audience.

De plus, des services en lignes pourraient être ajoutés afin de réduire les délais et de faciliter l'accès à l'information. En fait, la création d'un chat en direct avec des agents répondrait à ces enjeux. Présentement la procédure afin d'avoir accès à un agent du Tribunal administratif du logement est longue et les délais ne cessent d'augmenter. Simplifier les demandes introductives d'instance et les amendements directement en ligne serait également une façon efficace de répondre aux enjeux de temps.

Ensuite, au Québec, les personnes entre 16-25 ans vivent en moyenne avec 12 800 \$ de revenus par année, leur niveau de pauvreté est encore plus élevé que les personnes âgées de 65 ans et plus ayant un revenu de 25 500 \$. 14 % des 18-24 ans vivent dans la pauvreté, les obligeant à habiter en colocation ou à rester chez leurs parents plus longtemps ([Institut de la](#)

[Statistique du Québec, 2022, p. 5](#)). Pourtant, dans plusieurs programmes seules les personnes en couple avec des enfants ou les personnes âgées ont accès à des aides au logement.

Comme démontré, les personnes vulnérables n'ont pas nécessairement d'enfants et peuvent vivre seules. C'est pourquoi l'amélioration de l'offre des programmes est primordiale afin d'assurer que les personnes les plus vulnérables puissent vivre décemment. L'élargissement de l'accès à certains programmes tels que l'Allocation Logement — où seules les personnes pouvant bénéficier de ce programme sont les gens de 50 ans et plus ou les familles ayant à leur charge un enfant — serait une bonne piste. Malgré les modifications apportées au programme, une part de la population vulnérable n'est pas encore prise en charge. Étendre l'accessibilité à ce programme pour les personnes seules ayant un faible revenu permettrait à davantage de personnes de se loger dans un logement convenable et réduirait leur précarité. Ce coup de pouce permettrait de venir en aide à une grande portion de jeunes âgés entre 18 et 35 ans où un grand pourcentage de leur revenu n'est dédié qu'à leur logement.

Finalement, le taux d'inoccupation des logements a atteint des sommets. En date de février 2022, à Québec, le taux d'inoccupation a atteint 2,5 % et le loyer moyen 945 \$ par mois, c'est une hausse de 2,2 % en un an. À Montréal le taux d'inoccupation est de 3 % en moyenne, dont 1,1 % dans les banlieues où la demande a fortement augmenté depuis la pandémie. Le loyer moyen des logements de deux chambres atteint 932 \$, une hausse de 3,97 % ([SCHL, 2022](#)). Cette situation n'est pas spécifique aux grandes régions métropolitaines, à titre indicatif pour l'année 2021, Rimouski et Rouyn-Noranda avaient des taux d'inoccupation respectifs de 0,2% et 0,3% ([ISQ, 2023](#)).

Cette situation a un effet plus marquant sur les ménages les plus vulnérables. En 2021, les taux d'inoccupation étaient plus faibles dans les tranches de loyers qui répondent au critère d'abordabilité pour les ménages locataires avec de plus faibles revenus, contrairement aux logements avec des loyers plus élevés. C'est dans ce contexte qu'en 2019, le gouvernement a annoncé la construction de 15 000 logements abordables au Québec ([Gouvernement du Québec, 2019](#)). Dans le cadre du Programme Logement abordable Québec, 8 563 logements ont été livrés dont 5 271 pour le volet social et communautaire et 3180 pour le volet privé ([SHQ, 2021](#)). Afin de parvenir à ses résultats, l'aide du gouvernement fédéral a d'ailleurs été considérable. C'est 517 M\$ qui ont été investis dans la province depuis 2020 par le gouvernement fédéral sous l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) ([SHQ, 2023](#)). Toutefois, ce programme n'a pas été reporter pour 2022 ni 2023. C'est pourquoi une bonification des enveloppes budgétaires pour la construction des logements abordables est nécessaire. Le

gouvernement du Québec doit à tout prix trouver un moyen de compenser cette coupure d'investissement du fédéral.

La construction de logements est nécessairement un bon investissement, mais qu'en est-il du parc immobilier existant ? Selon la SCHL, 76 % des logements locatifs au Canada ont plus de 36 ans. Nous devons agir de toute urgence pour éviter de perdre des logements essentiels en raison de la détérioration ou de la perte de l'abordabilité ([SCHL, 2018](#)). Au Québec, le Programme de financement en habitation (PFH) propose aux locataires un prêt garanti pour la rénovation de logement. Ce programme est le seul, au Québec, offrant un soutien aux locataires désirant rénover leurs habitations. Une bonification de l'offre de programmes pour les rénovations afin de maintenir le parc immobilier locatif dans un bon état pourrait contribuer à éviter que la facture soit refilée aux locataires ou que l'offre de logements abordables, salubres et sécuritaires diminue. Une personne ne devrait pas avoir à choisir entre un logement abordable ou salubre et sécuritaire. De plus, le Tribunal administratif du Québec a déjà mis à disposition des locataires une grille les guidant lors de l'augmentation de loyer annuel.

Recommandation 9 : Ajouter des sommes pour bonifier l'offre de services du Tribunal administratif du logement.

Recommandation 10 : Bonifier et élargir l'accessibilité aux programmes d'aide au revenu comme Allocation-Logement ou le supplément au loyer.

Recommandation 11 : Favoriser la mise en place de projets novateurs comme la construction d'habitation à loyer modique ainsi que les rénovations des logements.

Mobilité durable

Pour assurer la mobilité durable sur l'ensemble du territoire, nous considérons que le financement du transport collectif de même que le financement des infrastructures doivent être grandement priorités afin de répondre aux besoins actuels.

1. Financement du transport collectif¹

Contexte

Depuis 10 ans, les revenus tirés de la taxe sur les carburants stagnent, ce qui contribue à la diminution des recettes du Fonds des réseaux de transport terrestres (FORT) et cause ainsi un déséquilibre dans le financement des transports collectifs. La croissance plus rapide des dépenses du FORT allouées au réseau routier ainsi que les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont induit une importante pression sur le financement des transports collectifs. La hausse des tarifs du transport en commun au-delà de l'inflation n'est pas envisageable, car elle risquerait de nuire à la compétitivité de cette option de transport et ainsi désintéresser une partie de la population qui risquerait de privilégier d'autres moyens de transport, comme la voiture.

Le financement du FORT est fortement dépendant des revenus émanant de la taxe sur l'essence. Or, si le plan d'électrification du parc automobile fonctionne, les revenus issus de la taxe sur l'essence vont diminuer, entraînant donc une pression directe sur le financement du transport en commun. Bien qu'il soit souhaitable de diminuer notre utilisation des énergies fossiles et donc du pétrole, il importe de trouver une manière d'assurer le financement du transport collectif au Québec alors que les revenus provenant de la taxe sur le carburant seront amenés à diminuer dans les prochaines années. De plus, les revenus provenant d'une contribution supplémentaire à l'immatriculation des véhicules à Montréal sont désormais insuffisants, puisque ceux-ci n'ont notamment jamais été indexés, et ce depuis plusieurs années. Ce manque à gagner ne se fait pas sentir uniquement à Montréal. En incluant la pandémie, le manque à gagner en financement de transport collectif au Québec pourrait atteindre 900M\$ d'ici 5 ans ([Ouellette-Vézina, 2022](#)).

Force Jeunesse s'est déjà prononcée également en faveur d'une réforme en matière de tarification des titres de transport en faveur des utilisateurs du transport en commun, et ce,

¹ Les constats proviennent d'une recherche réalisée pour le compte de Force Jeunesse par Loïc Blancquaert au printemps 2020. Le rapport complet de recherche est disponible sur demande.

de la manière la plus simple et la plus intégrée possible. En ce sens, concernant la grande région de Montréal, l'ARTM a récemment procédé à une réforme tarifaire. Ainsi, il est encore trop tôt pour se prononcer sur les impacts de cette réforme.

Pistes de solutions

À court terme, le gouvernement peut recourir à des modes de financement traditionnels pour le FORT, tel que l'augmentation de la taxe sur les carburants ou l'augmentation et l'indexation de la contribution pour le transport en commun sur l'immatriculation des véhicules. Pour assurer la pérennité du transport collectif au Québec, il faudra envisager des modes de financement alternatifs. Ceux-ci peuvent prendre la forme de : l'implantation d'un péage cordon dans la région métropolitaine ; l'attribution d'un pourcentage spécifique de la taxe de vente du Québec afin de financer le transport collectif ou permettre aux régions d'imposer une taxe de vente dédiée au financement du transport en commun ; la mise en place d'un mécanisme de captation de la plus-value foncière utilisé pour financer le REM soit utilisée de manière systématique pour tous les futurs projets de transport collectif structurants à l'extérieur de la métropole ou encore, autofinancement du programme Roulez vert à partir d'une redevance sur les véhicules énergivores qui permettrait de dégager les sommes qui étaient dévolues au programme dans le financement des transports collectifs. Ces pistes de solutions sont des actions ayant déjà été posées par d'autres ordres gouvernementaux à travers le monde.

Concernant les réformes en matière de tarification des titres de transport en faveur des utilisateurs du transport en commun, bien qu'une telle réforme ait récemment eu lieu dans la grande région de Montréal, il appert qu'ailleurs au Québec, une telle réforme - permettant une meilleure intégration des grilles tarifaires quant aux titres de transport entre diverses régions géographiquement proches - n'a jamais été envisagée alors qu'elle serait souhaitable.

2. Financement des infrastructures : déficit de maintien d'actifs

Contexte

Depuis plusieurs années, lors des consultations prébudgétaires, Force Jeunesse émet des recommandations quant au financement des infrastructures et plus spécifiquement concernant le déficit de maintien d'actifs qui constitue une forme de dette virtuelle causée par un manque d'investissement entraînant le vieillissement et la fin de vie utile des infrastructures à travers le temps. En 2021, le déficit de maintien d'actifs (DMA) du Québec fut évalué à près de 28 milliards \$ ([Lévesque, Prud'homme et Vidal, 2021](#)) et est considéré par plusieurs comme étant l'un des plus importants enjeux d'équité intergénérationnelle dans les finances

publiques ([CFFP, 2022](#)). Cela s'explique notamment par la manière dont les coûts des infrastructures sont évalués. Au Québec, l'évaluation des coûts des infrastructures ne comprend pas systématiquement les coûts liés à l'entretien, la réparation et le remplacement d'infrastructures existantes, alors que ces mêmes coûts sont non-négligeables et font partie intégrante de l'évaluation d'une infrastructure dans sa globalité.

Le récent Projet de loi 12 a établi les premières bases permettant d'aller en ce sens en intégrant des notions attribuables au développement durable, notamment par l'entremise des articles 14.6 à 14,9 (*Loi sur les contrats des organismes publics*). Néanmoins, la portée de ces nouvelles dispositions législatives n'est pas assez contraignante ni précise, puisque l'évaluation du coût d'une infrastructure sur toute la durée de son cycle de vie n'est pas systématique.

Pistes de solutions²

Pour rectifier cette situation, il serait pertinent dès le départ d'analyser la totalité des coûts relatifs au cycle de vie d'une infrastructure, et ce afin de prendre en compte tous les coûts associés à la conservation, à l'entretien et au maintien de ladite infrastructure. Cela nous donnerait une meilleure estimation des dépenses qui devront être consacrées à maintenir la durée de vie utile de l'infrastructure et permettra au décideur public de prendre de meilleures décisions à cet effet. À long terme, nous favorisons une gestion plus économique des infrastructures, puisque ce type d'analyse permet d'éviter de sélectionner le projet où les coûts initiaux sont les plus faibles avec des coûts d'entretien et d'opération très élevés. Si un projet nous coûte plus cher à la construction, mais qu'il est moins coûteux de l'entretenir une fois construit, ce projet devrait impérativement être choisi. Au niveau international, il existe des exemples dont le gouvernement du Québec peut s'inspirer comme la norme mise en place par l'Organisation internationale de normalisation ; l'utilisation de l'approche du cycle de vie comme critère de sélection d'un soumissionnaire dans un appel d'offres public en Europe ; ou encore le logiciel utilisé par la Federal Highway Administration des États-Unis.

Recommandation 12 : Augmenter la taxe sur les carburants et augmenter de même qu'indexer la contribution pour le transport en commun sur l'immatriculation des véhicules.

² Les pistes de solutions proviennent d'une recherche réalisée pour le compte de Force Jeunesse par Gabriel Fournier Filion à l'automne 2018. Le rapport complet de recherche est disponible sur demande.

Recommandation 13 : Augmenter les sources de financement traditionnelles et alternatives pour le transport collectif, tel que notamment la mise en place d'un système permettant de réserver un pourcentage spécifique de la taxe de vente du Québec afin de financer le transport collectif.

Recommandation 14 : Effectuer une évaluation systématique du coût d'entretien et de maintien d'une infrastructure à même les soumissions et intégrer ledit coût comme faisant partie intégrante du coût de l'infrastructure.

Gouvernance climatique

En matière de gouvernance climatique, nos recommandations demeurent les mêmes que celles faites lors des consultations prébudgétaires précédentes. En effet, les derniers chiffres disponibles quant à l'atteinte des cibles en matière de réduction de GES ne permettent pas de conclure à une amélioration de la situation ([Bergeron, 2022](#)). Rappelons que la lutte aux changements climatiques préoccupe particulièrement les jeunes au Québec et que l'inaction peut alimenter l'écoanxiété ressentie par ces derniers ([La presse canadienne, 2023](#)).

Dès lors, si l'on veut réussir à atteindre nos objectifs en matière de lutte aux changements climatiques, il est essentiel de revoir le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) puisqu'à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'atteindre nos objectifs de diminution des gaz à effet de serre ([Mercure, 2022](#)). Ensuite, nous réitérons le besoin de modifier la gouvernance du Fonds d'électrification et des changements climatiques (FECC) dont les lacunes ont été soulignées à plusieurs reprises par des experts ([Plante, 2020](#) ; [Conseil de gestion du Fonds Vert, 2018](#)) et en particulier, celles en matière de redditions de compte et de transparence dans la gestion du FECC ([Whitmore, Delorme et Chaloux, 2022](#) ; [Dutrisac, 2022](#) ; [Dion, 2021](#)). Il est essentiel de mettre en place un système de gouvernance indépendant du politique et de permettre de s'assurer que les projets retenus soient souhaitables d'un point de vue environnemental.

Finalement, le SPEDE, seul, ne nous permettra pas d'atteindre nos objectifs. D'où l'importance d'avoir des politiques cohérentes, alignées et complémentaires ainsi qu'une action gouvernementale exemplaire en matière de lutte aux changements climatiques. À cet effet, nous réitérons la nécessité d'intégrer les impacts environnementaux dans les facteurs décisionnels du gouvernement. Cela permettrait, au même titre que les évaluations économiques le font pour le fardeau fiscal, d'éviter que les projets financés par le gouvernement augmentent la dette climatique transmise aux futures générations.

Recommandation 15 : Réviser à la hausse le prix du carbone et établir des cibles claires de réductions de GES pour 2030 et 2050 en cohérence avec celles du GIEC, soit de diminuer les émissions de 45 % du niveau de 2010 d'ici 2030.

Recommandation 16 : S'assurer que les fonds générés par la tarification du carbone soient utilisés pour décupler les efforts de décarbonisation au Québec.

Recommandation 17 : Modifier la loi pour que le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) demeure indépendant et établir un système de

gouvernance permettant une reddition de compte avec des objectifs et indicateurs précis pour les projets financés.

Recommandation 18 : Améliorer les mécanismes d'imputabilité en matière de gouvernance climatique afin que l'atteinte des cibles soit contraignante.

Jeunes et marché du travail

Dans le contexte de travail actuel en pleine transformation, les jeunes seront amenés à occuper une place de plus en plus importante sur le marché du travail. Pour favoriser l'attraction et la rétention des diplômés, les organisations priorisent de plus en plus les stages comme voie interne d'intégration de nouveaux travailleurs. Toutefois, plusieurs enjeux financiers limitent l'accessibilité et la rentabilité de ces dits stages, notamment dans le cadre de stage obligatoire. Ainsi, Force Jeunesse souhaite aborder cette perspective en proposant des recommandations influençant la pérennisation des finances publiques du Québec.

Quoique les stages obligatoires offrent des opportunités d'expérience de travail pertinente au développement de futurs travailleurs, il n'en demeure pas moins que les stages non rémunérés affectent la qualité de vie des étudiants. Qui plus est, alors que 88 % des stages collégiaux et 67 % de ceux universitaires sont non rémunérés ([Commission de l'économie et du travail, 2022](#)), ces étudiants sont confrontés à devoir faire face à l'inflation du coût de la vie actuelle sans être compensé pour une prestation de travail rendu impliquant en moyenne plus de 400 heures. Les offres de financements supplémentaires deviennent donc une condition *sine qua non* pour permettre aux jeunes sur le marché du travail d'être dans une posture adéquate pour s'intégrer et se développer, à défaut de vivre une pression financière importante menant les employés en bas âges à se réorienter vers des carrières plus lucratives.

Par ailleurs, les stages obligatoires non rémunérés (ou faiblement rémunérés) sont communs dans les emplois davantage précaires. Notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et d'autres services connexes où le manque d'effectifs accroît plus rapidement, le personnel étudiant se voit captif du système de rémunération modeste comparativement aux étudiants pouvant se trouver un emploi au sein d'industries et secteurs privés. Ainsi, c'est dans ces circonstances que ces secteurs se retrouvent avec une pénurie de main-d'œuvre grandissante due aux réorientations de carrière récurrente. De ce fait, Force Jeunesse revendique non seulement de rémunérer l'ensemble des jeunes employés réalisant des prestations de travail, mais également de majorer les salaires dans les cas où les employés recevaient une rémunération modeste dans le cadre de leur fonction. En assurant la rémunération adéquate des stages, le gouvernement s'assure non seulement de susciter l'engagement de ses futurs travailleurs et travailleuses, mais il donne également l'exemple auprès des autres organisations dans l'adoption de pratique de responsabilité financière envers les jeunes au travail. D'autant plus, Force Jeunesse recommande que le

gouvernement prévoit un budget pour assurer la concertation des acteurs sur le marché dans l'intérêt de standardiser les pratiques de rémunération.

D'autre part, le gouvernement est invité à offrir davantage des subventions aux programmes d'aide à l'emploi ([Gouvernement du Québec, 2023](#)) visant non seulement à aider les entreprises dans le recrutement de futurs travailleurs, mais également à faciliter l'autonomie financière des employés par le biais de soutien et accompagnement visant l'intégration dans le marché du travail. C'est d'autant plus par ces programmes d'aide que les individus en situation de précarité financière seront en mesure d'acquérir des expériences significatives de travail tout en favorisant leur maintien en emploi. Également, ces investissements permettent ultimement de faire rouler l'économie du Québec en permettant aux jeunes bénéficiaires de subvenir à leurs besoins en consommant davantage. Ces programmes favorisent aussi l'exploration et la découverte de nouvelles professions et métiers pouvant mener à des placements étudiants en organisation. Finalement, Force Jeunesse met également en évidence le besoin à ce que le gouvernement finance davantage de programmes en matière de protection des jeunes travailleurs, en conformité avec les récents rapports d'interventions de la CNESST visant à assurer des conditions de travail sécuritaires pour la jeune population ([Arseneault, 2022](#)).

Sous une perspective plus macro, Force Jeunesse souhaite également souligner l'importance de prévoir le contexte économique à venir et ses effets sur les jeunes au travail. En effet, plusieurs experts prédisent l'arrivée imminente d'une récession ([Agence France-Presse, 2022](#)) qui affectera nécessairement l'intégration et la rétention des étudiants sur le marché de l'emploi. C'est donc dans cette perspective de précarité que les étudiants aient tendance à être les premiers à être mis à pied dû à leur statut plus souvent temporaire. Dans ces circonstances, le gouvernement doit être en mesure d'établir une planification préventive visant à soutenir les jeunes dans leur processus de recherche d'emploi.

Recommandation 19 : Compenser et majorer financièrement les stages comportant une prestation de travail.

Recommandation 20 : Offrir davantage de subventions aux programmes d'aide à l'emploi et de santé et sécurité au travail.

Recommandation 21 : Prévoir comment le gouvernement peut assurer la pérennité des offres de stages et d'emplois étudiants à long terme malgré un contexte économique futur potentiellement instable.